

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

DIRECTION REGIONALE ABIDJAN NORD II

SERVICE DU CADASTRE ANYAMA-ALEPE

Le Chef de Service

Abidjan, le 14 MARS 2019

N° 20 /SEPMBPE/DGI/DRAN2/SC-AA/Kjj

A

Madame la Directrice du Cadastre  
**ABIDJAN**

**Objet :** vérification de l'existence de titres fonciers  
sur une parcelle de 665ha 03 a 65 ca  
Sise à anyama-adjamé dans la commune d'ANYAMA.

réf. : lettre n°0053/MCLU/DGUF/dae du 07/03/2019

Madame,

Comme suite au courrier ci-dessus référencé relatif à la demande de vérification de l'existence de titre foncier sur un domaine de 665 ha 03a 65 ça devant abrité le projet de création d'un pôle culturel dans la commune d'ANYAMA, J'ai l'honneur de vous faire connaître les observations suivantes qui devraient être prises en compte dans la réalisation du projet par l'opérateur :

- Empiètement du tf 4461, et tf 11780
- Empiètement des IM ETAT-CI (Im 18 et im23) pour les opérateurs des logements sociaux,
- Empiètement de 3000m<sup>2</sup> du COSIM, et des sections cadastrales EK-NP-EW-EX et DO d'anyama-adjamé approuvé et quasi-bâti.

Aussi, voudrais-je vous préciser qu'à ce jour, il n'est constaté aucun autre domaine immatriculé à part les empiètements ci-dessus énumérés.

Ci-joint un plan de situation de la zone.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments distingués.

*Koba Jean Jéré*  
Ingénieur en Sciences Géographiques  
Géomètre Assomanté du Cadastre





IN 18  
 Etat-CT  
 IN 23  
 Etat-CT  
 COsim (3000 m<sup>2</sup>)